En riposte à l'exposé docu-menteur de MAXOU & PHDN

MAXOU, depuis maintes années tu colportes des bobards en dénigrant les honorables travaux des révisionnistes, en calomniant injustement ceux qui s'y intéressent, tout en profitant déloyalement des réseaux sociaux qui nous censurent.

Je te réserve un appel au débat avec plusieurs questions expressément à ton attention et celui de PHDN.

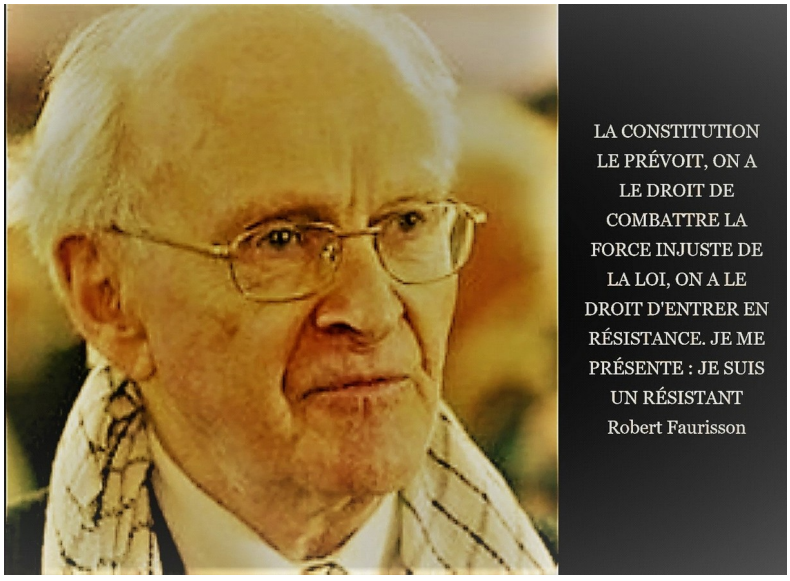
LA CONSTITUTION LE PRÉVOIT, ON A LE DROIT DE COMBATTRE LA FORCE INJUSTE DE LA LOI, ON A LE DROIT D'ENTRER EN RÉSISTANCE. JE ME PRÉSENTE : JE SUIS UN RÉSISTANT
Robert Faurisson

#FAURISSONaRAISON

Mille et Une Fripouilleries de MAXOU & PHDN

Pré-introduction

Voici l'excellente vidéo censurée presque de tous bords, que Vincent Reynouard a diffusé sur internet il y a plusieurs années :

https://dotsub.com/view/c5a41802-701a-4721-96b8-2f49089b7a44

Cet enregistrement a fait l'objet d'une réfutation frauduleuse, de la part de l'équipe PHDN.

https://phdn.org/

Introduction

Suite aux publications sur le réseau social VK

de plusieurs réponses critiques à l'exposé de MAXOU :

Quatre mensonges consternants de

Vincent Reynouard

https://blogue-sc.com/

sur les Chambres à Gaz

https://phdn.org/negation/bacasable/quatremensongesdereynouard.html

Je tiens à vous préciser que dans cet exposé docu-menteur, il n'y a aucune imposture de Vincent Reynouard qui justifie l'emploi abusif et lourdaud des mots :

falsificateur - menteur - manipulateur - imposteur - idiot - escroc - tromperie - négationniste - malhonnête - pitre - stupide - incompétent.

Dans le but de dénigrer les travaux révisionnistes qui dérangent au plus haut point.

Quelques extraits de calomnies signées MAXOU et PHDN sur Twitter :

PHDN @phdnorg ·
Tous les négationnistes militants connaissent phdn. Ils évitent de s'y frotter. Même Reynouard se tient à distance car nous avons mis à nu ses procédés de falsifications et de mensonges: phdn.org/negation/bacas...

Max Ou @maxoufix · 3 juil.
En réponse à @jamatoco
@DidierMaisto et @herstalle
On ne débat pas avec un menteur et un falsificateur déchaîné comme Reynouard. On le réfute. Et comme le boulot a été fait, pas la peine de tabasser un cheval mort:
phdn.org/negation/bacas...

Max Ou @maxoufix ·
Ben ouais. Et j'ai vérifié les sources que les historiens donnaient. Et j'ai fait la même chose avec les négationnistes. Verdict sans appel: les historiens ne falsifient pas leurs sources et les négationnistes mentent comme des porcs.

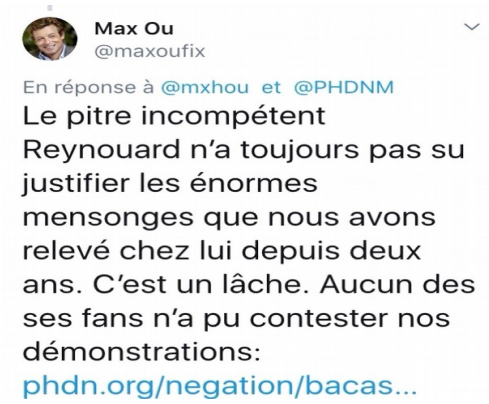
Max Ou
@maxoufix
En réponse à @mxhou et @PHDNM
Le pitre incompétent Reynouard n'a toujours pas su justifier les énormes mensonges que nous avons relevé chez lui depuis deux ans. C'est un lâche. Aucun des ses fans n'a pu contester nos démonstrations:
phdn.org/negation/bacas...

Commentaire sur VK :

Frederic Emile

J'adore les types qui disent "vous êtes un menteur, je l'ai prouvé", quand tout examen critique de leur argumentation bidon est strictement interdite par la loi, et sévèrement réprimée.

Une vérité qui a besoin d'une loi pour s'imposer s'appelle un mensonge.

Point 1 /

L'hypothèse du rinçage des murs, les preuves abondantes

Ici MAXOU pour nous démontrer pourquoi du bleu de Prusse ne se forme pas nécessairement dans les murs en brique des chambres à gaz homicides, évoque l'hypothèse du "rinçage des murs".

PHDN > Négationnisme > Bac à sable > ***Imposture & stupidité de Vincent Reynouard***

Or, le nombre total de personnes assassinées n'a évidemment, seul, aucun rapport avec la formation du bleu de Prusse. Il n'est invoqué par Reynouard que pour l'effet qu'il espère produire sur le spectateur. Il y eut de 1941 à 1945 huit lieux différents d'assassinats par gazages à Auschwitz-Birkenau. Certains permettaient le meurtre de plusieurs centaines voire de plusieurs milliers d'êtres humains simultanément. La plupart de ces locaux n'étaient le théâtre de ces assassinats, donc exposés à de l'acide cyanhydrique, qu'une ou deux fois par jour, pendant une durée très courte et à des concentrations très basses (par rapport à celles des locaux de désinfestation), ce dont attestent de façon cohérente l'ensemble des témoignages, de même qu'est attestée le rinçage des murs des chambres à gaz après chaque opération d'assassinat. Il était donc particulièrement peu probable que du bleu de Prusse stable puisse se former, contrairement à ce que soutient Vincent Reynouard.

Il ne montre pas de preuve matérielle, rien sur le déroulement technique, aucune reproduction des faits.

Bref, il se contente de citer 4 témoignages et nous réfère comme souvent à un autre document, sur lequel je reviendrai longuement, et qui sera justement le sujet du point suivant.

L'ingénieur chimiste révisionniste Germar Rudolf, montre la formation

de bleu de Prusse sur les murs d'une chambre à gaz de désinfection :

Nous savons grâce aux travaux révisionnistes, que le ciment qui constitue le "béton armé" utilisé pour construire les parois et les piliers de soutènement a un PH très élevé, donc qu'il est fortement alcalin.

Ce qui va permettre en partie à l'acide cyanhydrique (HCN), suite aux opérations de gazage, d'entrer en réaction avec l'oxyde ferrique des briques, pour produire des ferrocyanures de type bleu de Prusse.

C'est la règle en chimie : Fe4[Fe(CN)6]3

La preuve que cette réaction a eu lieu, dans les chambres à gaz de désinfection et non dans les chambres à gaz homicides des Kremas 2 et 3, est une preuve factuelle.

Les tenants de la thèse officielle n'ont jamais démontré les conditions qui auraient empêché cette réaction d'avoir lieu, dans les conditions précises,

dans lesquelles les chambres à gaz homicides auraient été exploitées, malgré ce qu'ils prétendent...

Ruine krema 2 et 3, chambre à gaz homicides du camp

de Birkenau (aucune trace de bleu de Prusse) :

Les quatre témoignages du rinçage des murs "attestée" des chambres

à gaz homicides après chaque opération d'assassinat selon MAXOU :

15. Mark Van Alstine a utilement trouvé les références qui suivent concernant le tuyau d'évacuation vers le bas des chambres à gaz :

- Selon Henry Tauber, member du Sonderkommando du Krema II (Pressac, *Technique*, p. 84) :

  « Le robinet d'eau était dans le couloir et un tuyau en caoutchouc en partait à partir pour laver le plancher de la chambre à gaz (...). »

- Selon Filip Müller, membre du Sonderkommando du Krema V (Müller, *Eyewitness Auschwitz*, pp. 82-83) :

  « Normalement, les planchers de béton dans la chambre à gaz ainsi que dans le vestiaire étaient humides : aujourd'hui, ils ont été soigneusement séchés (...). »

  Attention : la pagination indiquée diffère de celle de l'édition française de ce livre (MULLER F. *Trois ans dans la chambre à gaz d'Auschwitz*, Présenté par Claude Lanzmann. Paris : Pygmalion, 2008, 243 p.)

- Selon Nyszili du Krema II (Nyszili, *Auschwitz*, p. 52) :

  « Les membres du Sonderkommando, équipés de grandes bottes en caoutchouc et alignés autour de la colline de corps, ont inondé (la pièce) avec de puissants jets d'eau. C'était nécessaire parce que le dernier acte de ceux qui meurent par noyade ou gaz est la défécation involontaire (...). »

- Selon Daniel Bennahmias du Krema II ou III (*The Holocaust Odyssey of Daniel Bennahmias, Sonderkommando*, p. 46) :

  « Une fois que l'entrée dans la chambre à gaz a été autorisée, elle doit être arrosée pour effacer toutes traces de sang et d'excréments — surtout le sang — et ensuite blanchie à la chaux avec une peinture à séchage rapide. Cette étape est cruciale, et elle est faite chaque fois que la chambre à gaz est vide, car les mourants, à l'agonie, ont gratté et entamé les murs. Les murs sont imprégnés de sang et de morceaux de chair, et personne dans le convoi suivant ne doit soupçonner qu'il est ailleurs que dans des douches. Cela prend deux à trois heures. »

D'autres exemples de formation de bleu de Prusse :

Figure 162: *Disinfestation wing of Building 5b, southern wall, with intense staining. (© C. Mattogno 1992)*

Figure 161: *Disinfestation wing of Building 5a, northern wall, with intense staining. (© C. Mattogno 1992)*

Figure 115: *Southern external wall of the Zyklon-B-disinfestation wing of* BW *5b in the Birkenau Camp. (© Carlo Mattogno)*

Figure 151: *Disinfestation wing of Building 5a, with the southern external wall ahead and the western wall at the right (Room 3 in Figure 40). (© C. Mattogno 1992)*

Figure 116: *Zyklon-B/hot-air disinfestation facility, Chamber III, of Barrack 41 in Majdanek Camp. (i.imgur.com/ztpHrYv.jpg)*

Figure 152: *Disinfestation wing of Building 5a, with the southern external wall on the left and the western wall on the right (Room 3 in Figure 40). (© C. Mattogno 1992)*

Figure 156: *Disinfestation wing of Building 5a, eastern internal wall seen from the south, not quite as intensely stained as external walls (Room 1 in Figure 40, seen from the south). (© C. Mattogno 1991)*

Figure 154: *Disinfestation wing of Building 5a, detail of the southern part of the western external wall (Room 3 in Figure 40). (© C. Mattogno 1992)*

Figure 166: *Disinfestation wing of Building 5b, southern wall, with some staining at the corner. (© C. Mattogno 1991)*

Figure 163: *Disinfestation wing of Building 5b, southern wall, close-up photo taken near the entrance door with intense staining. (© C. Mattogno 1992)*

19/10/2019 — mis à jour le 16/03/2020

Point 2 /

Le rapport bidon du chimiste activiste Green

Ici MAXOU prétend que dans une étude du chimiste Richard J. Green, il est établi pourquoi des taches bleues ne se sont pas formées dans les murs en brique des chambres à gaz homicides.

https://phdn.org/negation/rudolf/green_cyanures/index

PHDN > Négationnisme > Bac à sable > ***Imposture & stupidité de Vincent Reynouard***

La proposition de Reynouard, qui n'a absolument rien de scientifique (même dans sa formulation), comme quoi « on s'attend à trouver des taches bleues sur les paroies » est un pur postulat asséné mais non démontré. Or tout son raisonnement est construit sur ce postulat (la formation *obligatoire* du bleu de Prusse) qui est faux, ce qui a été établi depuis longtemps[4], notamment dans une étude disponible en ligne depuis longtemps par le chimiste (professionnel, docteur en chimie, contrairement à Germar Rudolf) Richard J. Green : https://phdn.org/negation/rudolf/green_cyanures/index.html

Mur chambre à gaz homicides du camp de Birkenau :

Mur du fond avec des briques de couleur rouge, provenant de la ruine de la chambre à gaz homicides des kremas 2 et 3 de Birkenau

Mur chambre à gaz de désinfection du camp de Birkenau :

Figure 114: *Northern external wall of the Zyklon-B-disinfestation wing of BW 5b in the Birkenau Camp. (© Carlo Mattogno)*

En vérité, le chimiste ne va jamais en faire la démonstration, tout au long de ce rapport il se contente de citer des études et d'émettre des hypothèses. Il va citer par exemple la spéculation hypothétique de "Bailer", qui consisterait à démontrer que de la peinture a été utilisée, c'est tellement absurde, qu'il reconnaît lui-même que pour que cette hypothèse soit recevable il faut qu'elle soit accompagnée de preuves.

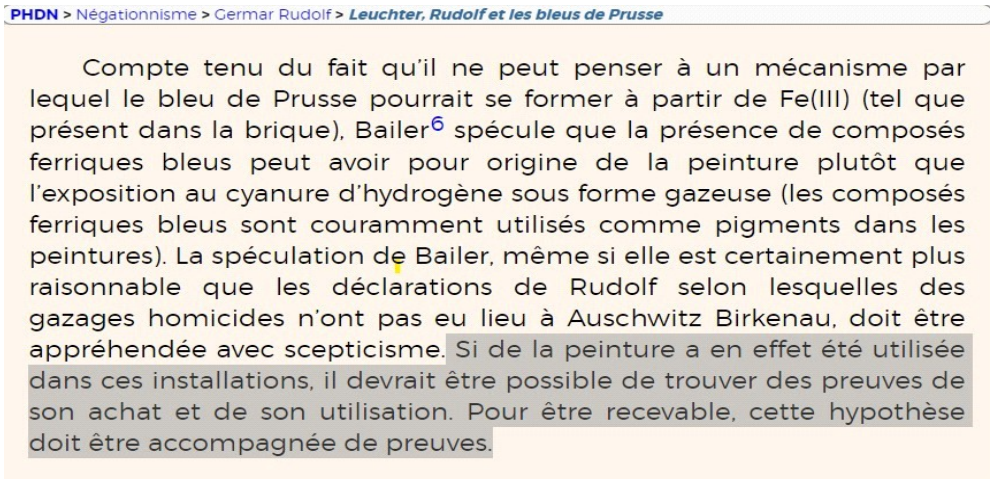
PHDN > Négationnisme > Germar Rudolf > Leuchter, Rudolf et les bleus de Prusse
Compte tenu du fait qu'il ne peut penser à un mécanisme par lequel le bleu de Prusse pourrait se former à partir de Fe(III) (tel que présent dans la brique), Bailer[6] spécule que la présence de composés ferriques bleus peut avoir pour origine de la peinture plutôt que l'exposition au cyanure d'hydrogène sous forme gazeuse (les composés ferriques bleus sont couramment utilisés comme pigments dans les peintures). La spéculation de Bailer, même si elle est certainement plus raisonnable que les déclarations de Rudolf selon lesquelles des gazages homicides n'ont pas eu lieu à Auschwitz Birkenau, doit être appréhendée avec scepticisme. Si de la peinture a en effet été utilisée dans ces installations, il devrait être possible de trouver des preuves de son achat et de son utilisation. Pour être recevable, cette hypothèse doit être accompagnée de preuves.

Le chimiste continue et développe autour de toutes sortes de suppositions déraisonnables, pour justifier de manière académique l'absence de bleu de Prusse dans les chambres à gaz homicides, en usant des règles et des usages traditionnellement admis en physique et en chimie. Plus significatif encore, apparemment MAXOU n'a pas lu très attentivement l'essai du chimiste, car pour chacune des hypothèses qu'il aborde, c'est précisé par de multiples tournures que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour soutenir ses extrapolations.

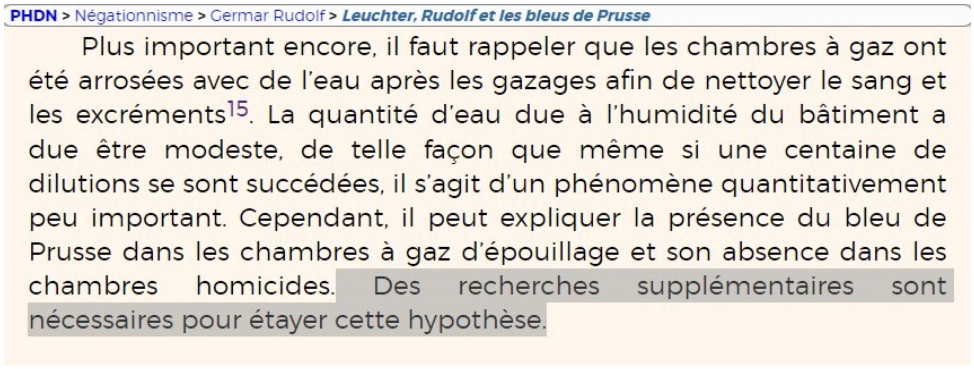
PHDN > Négationnisme > Germar Rudolf > Leuchter, Rudolf et les bleus de Prusse
Plus important encore, il faut rappeler que les chambres à gaz ont été arrosées avec de l'eau après les gazages afin de nettoyer le sang et les excréments[15]. La quantité d'eau due à l'humidité du bâtiment a due être modeste, de telle façon que même si une centaine de dilutions se sont succédées, il s'agit d'un phénomène quantitativement peu important. Cependant, il peut expliquer la présence du bleu de Prusse dans les chambres à gaz d'épouillage et son absence dans les chambres homicides. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour étayer cette hypothèse.

Avant de nous donner ses conclusions, le chimiste Green, qui est avant tout un professionnel de la langue de bois, nous livre sa dernière manœuvre grossière. Il se sert d'une expérience faite par le chimiste Germar Rudolf, où il a exposé une brique de couleur rouge, comme celle de Birkenau, à de l'acide cyanhydrique (HCN). Il a fait la constatation que des ferrocyanures de type bleu de Prusse ne se sont pas produits. Le chimiste Green en profite

pour conclure : "ces échecs pour produire du bleu de Prusse suffisent à démontrer que la formation de ce composé à des niveaux détectables ne découle pas nécessairement de l'exposition au HCN".

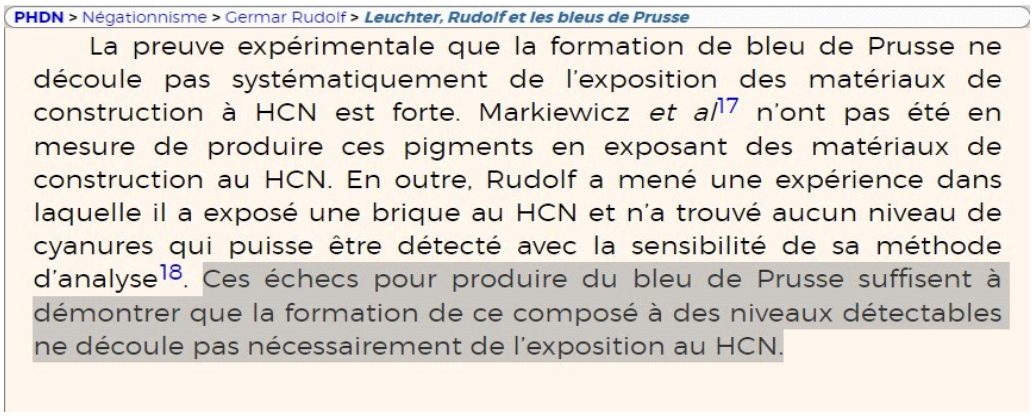

PHDN > Négationnisme > Germar Rudolf > ***Leuchter, Rudolf et les bleus de Prusse***

La preuve expérimentale que la formation de bleu de Prusse ne découle pas systématiquement de l'exposition des matériaux de construction à HCN est forte. Markiewicz *et al*[17] n'ont pas été en mesure de produire ces pigments en exposant des matériaux de construction au HCN. En outre, Rudolf a mené une expérience dans laquelle il a exposé une brique au HCN et n'a trouvé aucun niveau de cyanures qui puisse être détecté avec la sensibilité de sa méthode d'analyse[18]. Ces échecs pour produire du bleu de Prusse suffisent à démontrer que la formation de ce composé à des niveaux détectables ne découle pas nécessairement de l'exposition au HCN.

Ce qui peut être en partie vrai, mais qui prête à confusion, et c'est bien là le but de cette manœuvre malhonnête. Les révisionnistes ont toujours affirmé que des taches bleues doivent se former dans les murs en brique, mais ils n'ont jamais parlé du fait que les ferrocyanures découleraient uniquement de l'exposition au HCN.

Bien au contraire, si l'ingénieur chimiste Germar Rudolf a fait l'expérience d'exposer une seule brique à des vapeurs d'acide cyanhydrique, c'est bel et bien pour démontrer le procédé chimique très complexe de formation du bleu de Prusse dans les murs en brique. Dans cette situation, le mécanisme de l'acide cyanhydrique pour entrer en réaction avec l'oxyde ferrique contenu dans les briques de couleur rouge, a besoin d'humidité et que le milieu soit alcalin. On peut établir grâce aux travaux révisionnistes, que ces conditions étaient réunies dans la chambre à gaz homicides des Kremas 2 et 3 de Birkenau.

Pour preuve, la réaction a quand même eu lieu dans les chambres à gaz de désinfection, même si la formation du bleu de Prusse est soumise à de très subtiles influences des conditions physico-chimiques.

Chambre à gaz homicides du camp d'Auschwitz :

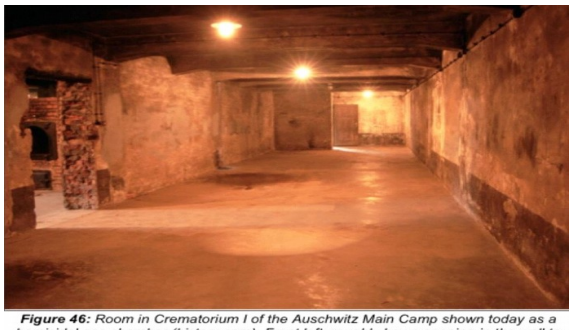

Figure 46: Room in Crematorium I of the Auschwitz Main Camp shown today as a homicidal gas chamber (history.com). Front left: roughly hewn opening in the wall to the furnace room. Background left: air-lock of air-raid shelter built in 1944.

Chambre à gaz de désinfection du camp du Stutthof :

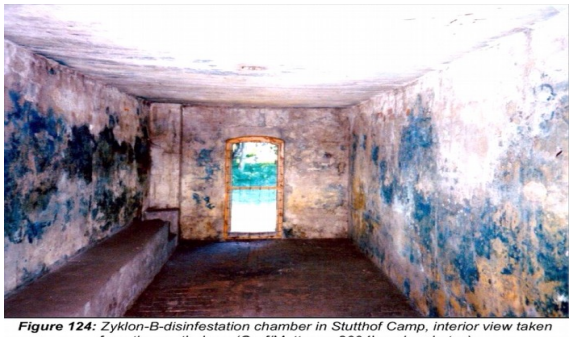

Figure 124: Zyklon-B-disinfestation chamber in Stutthof Camp, interior view taken from the south door. (Graf/Mattogno 2004b, color photos)

Dans sa conclusion, le chimiste Green, en échec, refuse de s'avouer vaincu. Il commence par admettre qu'il n'a pas expliqué pourquoi le bleu de Prusse est présent dans les chambres à gaz de désinfection, et non dans les chambres à gaz homicides. Finissant par renvoyer la patate chaude aux révisionnistes, prétextant qu'ils doivent apporter la preuve du mécanisme de formation du bleu de Prusse, dans les conditions précises dans lesquelles les chambres à gaz homicides ont été exploitées.

Alors que lui-même, de citation en hypothèse, ne nous montre aucune preuve de ces fameuses "conditions précises", qui auraient empêché la formation de ferrocyanure de type bleu de Prusse, par réaction chimique, entre l'oxyde ferrique contenu dans les briques de couleur rouge et l'acide cyanhydrique, et c'est cela précisément qu'il était censé établir avec exactitude dans cette étude.

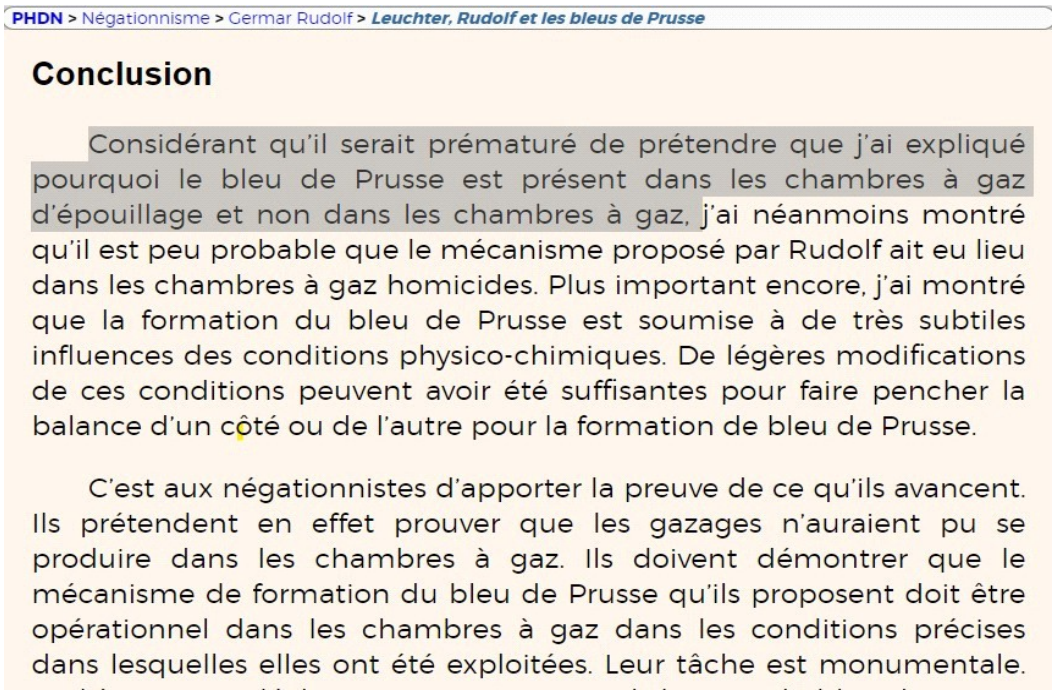

PHDN > Négationnisme > Germar Rudolf > *Leuchter, Rudolf et les bleus de Prusse*

Conclusion

Considérant qu'il serait prématuré de prétendre que j'ai expliqué pourquoi le bleu de Prusse est présent dans les chambres à gaz d'épouillage et non dans les chambres à gaz, j'ai néanmoins montré qu'il est peu probable que le mécanisme proposé par Rudolf ait eu lieu dans les chambres à gaz homicides. Plus important encore, j'ai montré que la formation du bleu de Prusse est soumise à de très subtiles influences des conditions physico-chimiques. De légères modifications de ces conditions peuvent avoir été suffisantes pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre pour la formation de bleu de Prusse.

C'est aux négationnistes d'apporter la preuve de ce qu'ils avancent. Ils prétendent en effet prouver que les gazages n'auraient pu se produire dans les chambres à gaz. Ils doivent démontrer que le mécanisme de formation du bleu de Prusse qu'ils proposent doit être opérationnel dans les chambres à gaz dans les conditions précises dans lesquelles elles ont été exploitées. Leur tâche est monumentale.

Dans les dernières lignes de son étude bidon, le chimiste Green évoque définitivement ce qui représente pour lui une preuve : l'expertise frauduleuse de 1994, qui révèlerait une quantité significative de cyanure dans les chambres à gaz homicides, par une méthode d'analyse rocambolesque et discriminante vis-à-vis du bleu de Prusse.

Cette investigation a été menée par la section de toxicologie de l'Institut médico-légal de Cracovie, pour faire suite à une première expertise, produite en 1990, soigneusement tenue cachée et jamais publiée par les autorités du musée d'Auschwitz, car elle tend à confirmer les analyses du fameux rapport de l'Américain Frederick A. Leuchter.

Cela en dit long sur l'honnêteté de ces individus...

http://robertfaurisson.blogspot.com/1991/02/crise-au-musee-dauschwitz-la-contre.html

En impuissance totale face aux démonstrations du scientifique Germar Rudolf, le docteur en chimie Green finit par s'improviser historien, évoquant les témoignages, les auteurs des gazages qui auraient admis leurs crimes, et que 1 à 1.5 millions de personnes à Auschwitz Birkenau ne soient apparemment jamais revenues.

Au final, c'est avec ce genre d'argument, qui n'ont aucun rapport avec sa fonction de chimiste professionnel, qu'il ose qualifier les travaux du talentueux Germar Rudolf de distorsions délibérées des preuves.

En l'état actuel, toute déclaration s'appuyant sur l'absence de bleu de Prusse, n'est pas spéculation puérile comme le présume le chimiste Green, qui par croyance devient aveugle de compétence.

L'absence de bleu de Prusse, dans les chambres à gaz homicides des Kremas 2 et 3 de Birkenau est une preuve factuelle, qu'il est dans l'impossibilité de réfuter sur le plan technique physico-chimique.

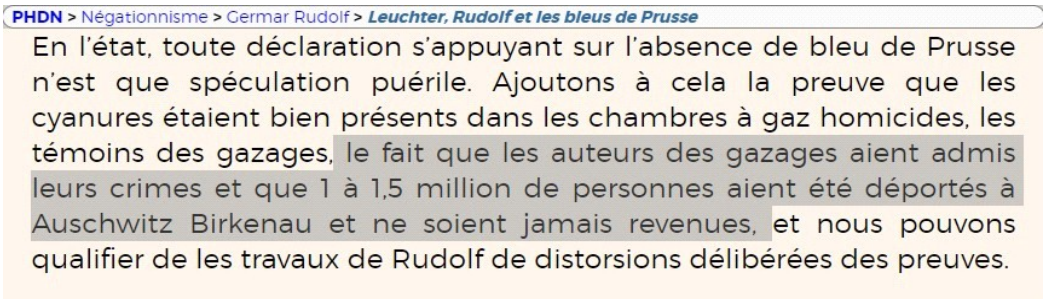
PHDN > Négationnisme > Germar Rudolf > ***Leuchter, Rudolf et les bleus de Prusse***

En l'état, toute déclaration s'appuyant sur l'absence de bleu de Prusse n'est que spéculation puérile. Ajoutons à cela la preuve que les cyanures étaient bien présents dans les chambres à gaz homicides, les témoins des gazages, le fait que les auteurs des gazages aient admis leurs crimes et que 1 à 1,5 million de personnes aient été déportés à Auschwitz Birkenau et ne soient jamais revenues, et nous pouvons qualifier de les travaux de Rudolf de distorsions délibérées des preuves.

Il a longtemps été écrit dans l'exposé docu-menteur de MAXOU, que le chimiste auquel la cabale PHDN prête allégeance s'appelle Richard G. Green. C'était une erreur (volontaire), son nom est en réalité Richard J. Green.

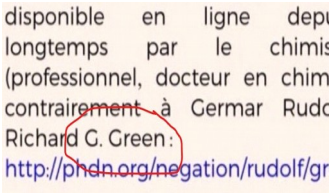
disponible en ligne depu
longtemps par le chimis
(professionnel, docteur en chim
contrairement à Germar Rudo
Richard G. Green :
http://phdn.org/negation/rudolf/gr

Sur sa page Wikipedia, on apprend que ce chimiste est loin d'être neutre dans cette histoire. Il est un militant reconnu pour son travail contre les travaux révisionnistes. C'est un membre actif de "the Holocaust History Project". Qui vise à regrouper des individus concernés, pour travailler, éduquer et désinformer sur l'Holocauste. Depuis 2016, le site de cette société d'adeptes n'est plus disponible sur internet, ce sont les disciples de l'équipe PHDN qui ont pris en charge une partie de leurs travaux frauduleux.

Par conséquent, ces gens sont des faussaires notoires de l'Histoire.

https://en.wikipedia.org/wiki/Richard_J._Green

Je conclurai en m'inspirant d'une phrase que j'attribue à Mr Reynouard, et qui résume exactement la conclusion qui s'impose, quand on s'attarde sur les études du chimiste activiste Green : tout ce qu'il prouve, c'est la fripouillerie des gardiens de l'Histoire officielle des chambres à gaz.

22/10/2019 — mis à jour le 16/03/2020

Point 3 /

La falsification du rapport INERIS par MAXOU et PHDN

Ici MAXOU falsifie ce qu'il y a d'écrit dans le rapport INERIS, sans avoir froid aux yeux. *http://www.ineris.fr/substances/fr/substance/getDocument/2655*

PHDN > Négationnisme > Bac à sable > *Imposture & stupidité de Vincent Reynouard*

La toxicologie de l'acide cyanhydrique est parfaitement connue : la concentration létale d'acide cyanhydrique pour l'homme est établie par l'ensemble des toxicologues pratiquant ou ayant pratiqué (et dans le monde entier) à 300 ppm, mortelle en quelques minutes. Cela se trouve partout, dans les ouvrages de toxicologie ou sur internet, dans les cours, dans des rapports de toutes natures. C'est, par exemple, établi par un organisme spécialisé, l'Institut National de l'EnviRonnement Industriel et des RisqueS (INERIS) :
http://www.ineris.fr/substances/fr/substance/getDocument/2655
Ainsi que :
http://www.ineris.fr/substances/fr/substance/getDocument/3063

Il affirme qu'une concentration d'acide cyanhydrique (HCN) de 300 ppm (partie par million), est universellement reconnue par les toxicologues du monde entier, pour être mortelle en quelques minutes. En réalité, il est très peu probable de mourir en quelques minutes si nous sommes confrontés à une évaporation de HCN de 300 ppm, on parle de "seuils d'effets létaux", la limite toxique signifiant le début des réactions à partir desquelles un effet mortel peut advenir.

Le physiologiste Joseph Barcroft, mentionné dans le rapport INERIS, a effectué une expérience sur un volontaire sain (données expérimentales), en rapport avec les seuils de toxicité aiguë du HCN chez l'homme.

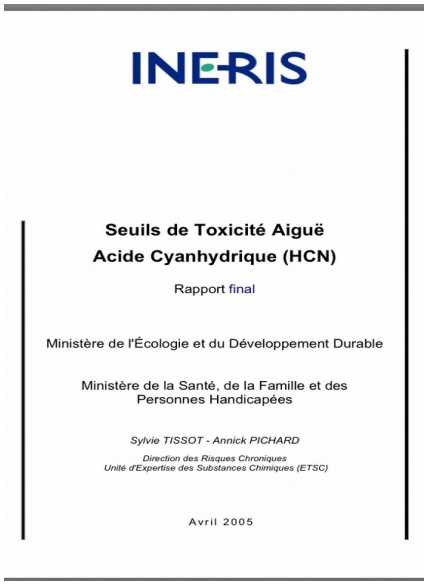

INERIS

Seuils de Toxicité Aiguë
Acide Cyanhydrique (HCN)

Rapport final

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées

Sylvie TISSOT - Annick PICHARD

Direction des Risques Chroniques
Unité d'Expertise des Substances Chimiques (ETSC)

Avril 2005

En effet, cette étude faite en 1931, révèle qu'un homme de 45 ans a été enfermé dans une chambre d'exposition pendant 10 minutes, pour être soumis à une concentration d'acide cyanhydrique de 500 à 625 ppm :

L'homme marchait dans la chambre sans signes cliniques apparents, 5 minutes après le début de l'exposition le volontaire sain a ressenti transitoirement des nausées, et a présenté au bout de 10 minutes des difficultés de concentration. L'homme est alors sorti de la pièce, et la disparition des symptômes est intervenue dans les minutes qui ont suivi cette sortie.

Cet exemple démontre que l'exposition à une concentration de HCN de 500 à 625 ppm pendant 10 minutes, est en partie représentatif de la toxicité de l'acide cyanhydrique chez l'homme, car le volontaire sain a ressenti de manière passagère, le début de manifestation des effets du HCN au bout de 5 minutes et des difficultés de concentration au bout de 10 minutes.

D'autres études révèlent les cas de travailleurs exposés à des concentrations de 250 ppm pendant 2 minutes et 350 ppm pendant 1 minute 30, sans manifestations de vertiges, aucun symptôme.

3.3 DONNEES EXPERIMENTALES CHEZ DES VOLONTAIRES SAINS

- **Barcroft** (1931)

Cet auteur décrit l'exposition contrôlée comparative d'un homme âgé de 45 ans et d'un chien à des concentrations de 500 à 625 ppm en acide cyanhydrique dans la chambre d'exposition.

Au bout d'une minute 15 secondes, le chien perdit connaissance et a présenté des convulsions 15 secondes après. Le chien apparemment mort, sorti de l'atmosphère toxique se rétablit dès le lendemain sans aucun signe clinique résiduel.

Une seconde après les premiers signes cliniques chez le chien, l'homme marchait toujours dans la chambre sans signes cliniques apparents. Cinq minutes après le début de l'exposition, le sujet a ressenti transitoirement des nausées et a présenté des difficultés de concentration au bout de 10 minutes. L'homme est alors sorti de la chambre d'exposition. La disparition des symptômes est intervenue dans les minutes suivant cette sortie.

Cet auteur rapporte également les cas de travailleurs exposés à des concentrations de 250 ppm pendant 2 minutes et 350 ppm pendant 1 minute 30 sans manifestations de vertiges.

MAXOU admet lui-même que c'est un fait établi, qu'une concentration de 5000 ppm est nécessaire pour venir à bout des poux, et qu'il faut maintenir cette concentration plusieurs heures.

Dans cette situation nous parlons donc de mortalité, comme cela est spécifié dans le rapport INERIS à plusieurs reprises dans les données de toxicité chez l'animal. Les études menées précisent bien "données de mortalité" (CL50) et non "létal immédiatement ou dans un délai de 6-7 minutes".*

♦ **Ballantyne** (1984, 1987)

Cet auteur a réalisé des études chez différentes espèces animales pour différentes voies d'intoxication à l'acide cyanhydrique (Cf. § 4.1.1).

L'étude de 1994 est une étude de mortalité chez des rats mâles et des lapins femelles affinée par une étude de certains paramètres biologiques. Les données de mortalité sont reportées en Annexe.

Comme chez le rat, des valeurs de concentration létale 50% et des temps létaux 50% sont disponibles :

Temps d'exposition	CL_{50}		$L(C.t)_{50}$	
	mg/m^3	ppm	$mg.min/m^3$	ppm.min
45 sec	2 432	2 213	1 824	1 660
5 min	409	372	2 044	1 860
35 min	208	189	7 283	6 628

** CL50(%) : Concentration létale supposée provoquer la mort pour 50% de la population considérée exposée pendant un temps d'exposition donné*

Il est possible de résumer dans le tableau suivant les effets observés chez l'homme en cas d'exposition à l'acide cyanhydrique (ACGIH, 1986; Clayton, 1993) :

CONCENTRATION EXPOSITION	EFFETS
0,2-5 ppm	Perception olfactive
10 ppm	Limite admissible pour une exposition de 8 heures
30-35 ppm	Céphalées après quelques heures
45-55 ppm	Toléré pendant 30 minutes à une heure sans troubles immédiats ou retardés
110- 135 ppm	Létal en 30 minutes à une heure
135 ppm	Létal en 30 minutes
180 ppm	Létal en dix minutes
280 ppm	Létal immédiatement ou dans un délai de 6-7 minutes

Ce tableau récapitulatif est conforté par les données disponibles dans l'article de synthèse de Mc Namara (1976).

Quand MAXOU affirme qu'une concentration de 300 ppm est suffisante pour être mortelle chez l'homme en quelques minutes, sans ne jamais expliquer une seule fois, que le rapport de risque INERIS a été produit dans

les limites de la réglementation environnementale (prévention des risques) recherchant à protéger les populations, PHDN mentent et ils le savent !

Dans ces études il n'y a aucune donnée expérimentale ou épidémiologique chez des humains, qui prouvent que l'on meurt en quelques minutes si on est confronté à une évaporation d'acide cyanhydrique de 300 ppm.

Le mot létalité dans cette situation, ne signifie pas mortalité dans le sens que l'interprète illicitement MAXOU. Je suis bien évidemment au courant qu'il en est un synonyme, et que le sens en est identique ou voisin. Cependant, il ne faut pas oublier que le rapport de risque INERIS précise à la première page "seuil de toxicité aiguë", et que la définition du mot létal indique que "quelque chose de létal peut provoquer la mort".

Dans ce contexte, le seuil des effets létaux, définit donc le début de toxicité aiguë qui peut provoquer un effet mortel.

DÉFINITION | SYNONYMES | EVÉNEMENT

létal , *adjectif*

Féminin	létale.
Pluriel	létaux.
Sens 1	Quelque chose de létal peut provoquer la mort. En règle générale, létal est souvent utilisé lorsqu'il peut y avoir un dosage en dessous duquel le produit n'est pas considéré comme **mortel**. **Exemple :** Si une grande quantité est ingérée, ce médicament peut devenir létal. **Synonymes :** mortel, fatal

INERIS a réalisé en 2005 des rapports de risque au titre d'une mission confiée par le ministère chargé de l'environnement : proposer des seuils de toxicité aiguë pour certaines substances chimiques, dans le cadre de la réglementation environnementale qui vise à protéger les populations des activités industrielles dangereuses. La conclusion est que le seuil à partir duquel un effet mortel peut advenir pour la population humaine est atteint en 1 minute pour une concentration de 392 ppm (CL1).*

7. CONCLUSION

Les seuils de toxicité aiguë en cas d'émission accidentelle d' acide cyanhydrique ont été déterminés par le groupe de consensus.

Les valeurs obtenues pour des durées d'exposition de 1, 10, 20, 30 et 60 minutes sont répertoriées dans les tableaux ci-après.

♦ **Seuils d'effets létaux**

TEMPS (min)	$CL_{1\%}$ (ppm)
1	392
10	110
20	75
30	60
60	41

Les définitions des seuils de toxicité ont été actées, au sein d'un groupe d'experts toxicologues en 2003, il s'agit des seuils des premiers effets létaux pour la zone des dangers graves pour la vie humaine (CL1), ainsi que des seuils des effets létaux significatifs pour la zone des dangers très graves pour la vie humaine (CL5)*, avec des décès pouvant varier de 1% à 5%.*

https://substances.ineris.fr/fr/page/23

La méthodologie de fixation des seuils ainsi que les rapports techniques relatifs aux substances examinées sont disponibles sur les sites Internet du ministère chargé de l'environnement :

http://www.developpement-durable.gouv.fr

Les définitions des seuils de toxicité ont été actées le 20 août 2003, au sein du groupe d'experts toxicologues et sont reprises dans la méthodologie révisée de décembre 2007. Il s'agit des seuils des effets irréversibles pour la zone des dangers significatifs pour la vie humaine, des seuils des premiers effets létaux pour la zone des dangers graves pour la vie humaine (décès d'au moins 1% des personnes exposées), ainsi que des seuils des effets létaux significatifs pour la zone des dangers très graves pour la vie humaine (décès de 5% des personnes exposées).

La méthodologie et les seuils de toxicité ne sont pas figés et peuvent faire l'objet de révision pour tenir compte de l'évolution des connaissances et de l'expérience acquise au niveau national et international.

** CL1(%) : Concentration létale supposée provoquer la mort pour 1% de la population considérée exposée pendant un temps d'exposition donné*

** CL5(%) : Concentration létale supposée provoquer la mort pour 5% de la population considérée exposée pendant un temps d'exposition donné*

Le seuil des premiers effets létaux et le seuil des effets létaux significatifs correspondent à la concentration dans l'air, pour une durée d'exposition donnée, au-dessus de laquelle on pourrait observer 1% à 5% de mortalité au sein de la population exposée, dans les limites de la réglementation environnementale visant à protéger les populations. Dans le contexte général et réglementaire de la prévention des risques, liés à des émissions accidentelles dans l'atmosphère de substances chimiques dangereuses.

https://substances.ineris.fr/uploads/content/elaboration.pdf

3.5 SEUILS DES EFFETS TOXIQUES

Les définitions des différents seuils des effets toxiques (SELS, SPEL, SEI et SER), actées par les experts toxicologues sont les suivantes :

- ✓ Le « **seuil des effets létaux significatifs** » (SELS) correspond à la concentration dans l'air, pour une durée d'exposition donnée, au-dessus de laquelle on pourrait observer 5% de mortalité au sein de la population exposée.
- ✓ Le « **seuil des premiers effets létaux** » (SPEL) correspond à la concentration dans l'air, pour une durée d'exposition donnée, au-dessus de laquelle on pourrait observer 1% de mortalité au sein de la population exposée.
- ✓ Le « **seuil des effets irréversibles** » (SEI) correspond à la concentration dans l'air, pour une durée d'exposition donnée, au-dessus de laquelle des effets irréversibles pourrait apparaître au sein de la population exposée.
- ✓ Le « **seuil des effets réversibles** » (SER) correspond à la concentration dans l'air, pour une durée d'exposition donnée, au-dessus de laquelle la population exposée pourrait présenter des effets réversibles.

N.B. : Au sein de la population exposée, les sujets « hypersensibles » ne sont pas considérés (par exemple, les insuffisants respiratoires). De plus, les effets incapacitants (empêchant ou limitant les possibilités de fuite) ne sont pas pris en compte pour la détermination des SEI et SER.

Si MAXOU avait voulu être intègre, dans son interprétation du rapport de risque final des seuils de toxicité aiguë de l'acide cyanhydrique, il aurait mentionné que les seuils d'effets létaux peuvent être mortels pour seulement 1% à 5% des personnes exposées, et que ces valeurs sont le plus souvent utilisés et associés à de la prévention de risques dans des scénarios d'accidents pour des études de dangers ou pour l'élaboration de plans d'urgence.

Plutôt que de faire preuve de falsification, en affirmant et interprétant frauduleusement, que cette concentration de 300 ppm est mortelle en quelques minutes.

RESUME

Dans le cadre de la prévention des risques liés à des émissions accidentelles dans l'atmosphère de substances chimiques dangereuses, les gestionnaires de risques souhaitent disposer des seuils de toxicité aiguë qui seront le plus souvent utilisés associés à des scénarios d'accidents pour des études de dangers ou pour l'élaboration de plans d'urgence.

Les définitions de ces seuils de toxicité ont été actées lors d'une réunion de concertation, le 4 juin 1998, entre les représentants de l'Administration, de l'INERIS, et de l'Industrie Chimique.

Dans ce contexte, le ministère de l'Écologie et du Développement Durable (DPPR) et le ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées (DGS) ont demandé à l'INERIS de leur proposer des **" seuils des effets létaux "** (S.E.L.) et des **" seuils des effets irréversibles "** (S.E.I.) pour l'acide cyanhydrique.

Ceci est l'objet du présent rapport élaboré par l'Ineris et qui reflète les discussions au sein d'un groupe de consensus qui a défini les seuils suivants :

- **Seuils d'effets létaux**

TEMPS (min)	CONCENTRATION	
	mg/m³	ppm
1	431	392
10	121	110
20	82,5	75
30	66	60
60	45	41

L'expérience menée en 1931 par le physiologiste Barcroft, montre qu'un homme âgé de 45 ans a été soumis dans une chambre d'exposition à une concentration de HCN d'une moyenne de 550 ppm, il est sorti au bout de 10

minutes de la pièce, et la disparition des symptômes est intervenue dans les minutes qui ont suivi. D'autres études montrent également les cas de travailleurs exposés à des concentrations de 250 ppm pendant 2 minutes et 350 ppm pendant 1 minute 30, sans aucune manifestation des effets de l'acide cyanhydrique.

C'est à ce genre d'étude qu'il faut se référer si on veut en savoir plus sur le dosage nécessaire de HCN pour tuer à coup sûr, en moins de 10 minutes, plusieurs milliers de personnes simultanément dans des chambres à gaz homicides. Et non pas se servir illicitement comme le font PHDN du rapport de risque INERIS, qui a été établi dans le but de protéger les populations.

En conclusion, comme le souligne Vincent Reynouard, le raisonnement de MAXOU ne tient pas compte de la réalité qui s'écarte parfois des consignes de sécurité données dans les fiches, car on sait que plusieurs condamnés à mort par chambres à gaz américaine, ont survécu plus de 10 minutes à des concentrations d'acide cyanhydrique qui ont atteint au moins 3000 ppm.

Fig. 89-91: *The gas chamber door, inside view (left) and outside (middle with F.A. Leuchter and a prison guard, and right).*

Fred A. Leuchter, Jr., Robert Faurisson, Germar Rudolf

The Leuchter Reports. Critical Edition

5th, corrected and enhanced edition

http://holocausthandbooks.com/dl/16-tlr.pdf

The Chemistry of Auschwitz: The Technology and Toxicology of Zyklon B and the Gas Chambers – A Crime-Scene Investigation

https://holocausthandbooks.com/dl/02-tcoa.pdf

27/10/2019 — mis à jour le 16/03/2020

Point 4 / Point 5

EN CONSTRUCTION

Fig. 95-97: *Inside the gas chamber with the seat for the convict. Left: seen through one of the observation windows. Middle: F.A. Leuchter testing the chair. Right: Fred A. Leuchter in the background.*

HOLOCAUST HANDBOOKS · VOLUME 16
THE LEUCHTER REPORTS
CRITICAL EDITION
THE LAST GASP
THE RISE AND FALL OF THE AMERICAN GAS CHAMBER
SCOTT CHRISTIANSON
HOLOCAUST HANDBOOKS · VOLUME 2
THE CHEMISTRY OF AUSCHWITZ
THE TECHNOLOGY AND TOXICOLOGY OF ZYKLON B AND THE GAS CHAMBERS
A CRIME-SCENE INVESTIGATION
GERMAR RUDOLF

DEPUIS 1945, LA
VÉRITÉ
N'INTÉRESSE PAS
LE VAINQUEUR.
AU CONTRAIRE,
IL LA REDOUTE.

Vincent Reynouard
blogue-sc.com

LE VAINQUEUR PEUT ADMINISTRER À LA RIGUEUR AU VAINCU DES LEÇONS DE BOUCHERIE, MAIS IL NE SAURAIT LUI INFLIGER DES LEÇONS DE DROIT, DE JUSTICE OU DE VERTU, ET POURTANT C'EST CE QU'IL S'EST FAIT.
Robert Faurisson